

## Procès-verbal de désaccord

La direction a convoqué les délégués syndicaux en réunion les 3, 4, 16, 23 et 31 mai 2007 pour négocier les termes d'un accord salarial pour l'année 2007.

A l'issue de la réunion du 31 mai 2007, il est apparu que le Projet d'Accord Salarial 2007 présenté par la direction n'emporterait pas un accord majoritaire des syndicats.

Il est donc établi, conformément à l'article L 132-29, alinéa 2, du code du travail, le présent procès-verbal de désaccord, qui fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues par le même article du code.

### Article 1 – Dernier état des propositions respectives des parties.

A – Les organisations syndicales :

- Délégation syndicale CFDT / Postes Telecom :

La CFDT demande une mesure d'augmentation individuelle collective  
La CFDT demande une mesure d'augmentation managériale  
La CFDT tient compte de l'absence de l'avis de ce jour

- Délégation syndicale CFTC Postes Telecom

La CFTC a demandé une augmentation de 5%  
La CFTC a demandé une augmentation générale par tous  
La CFTC tient compte de l'avis du CE consulté aujourd'hui

- Délégation syndicale FO Com : absente des réunions de négociation

B – La direction :

La direction a pris en compte dans ses projets certaines demandes et propositions qui lui ont été formulées par les organisations syndicales et qu'elle a présentées lors des différentes réunions de négociation telles que

- la définition d'un minimum en cas d'augmentation managériale,
- le principe d'une rétroactivité pour les augmentations générales et managériales.

### Article 2 – Mesure unilatérale.

Par décision unilatérale et pour permettre la mise en œuvre des augmentations salariales 2007 malgré l'échec des négociations, la direction appliquera les mesures définies dans le document joint : Décision sur les mesures salariales 2007.

Cette décision unilatérale ne concerne que la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Fait à Massy, le 31/05/07

Les syndicats

Pour la CFDT / Poste Telecom  
Marie-Hélène LASBLEYE-LIEURON

Pour la CFTC / Postes Telecom  
Christian DENIS

Pour FO Com  
Jean-Joseph PEDURAND

La direction

Marc DUPLESSY  
Directeur Administratif et Financier

